



AFYREN

Siège social : 9-11 RUE GUTENBERG – 63000 CLERMONT-FERRAND
Société anonyme au capital de 515 240,48 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021



RSM Rhône-Alpes

2 bis, rue Tête d'Or

69006 LYON

T : +33 (0) 4 72 69 19 19

www.rsmfrance.fr

AFYREN

Siège social : 9-11 RUE GUTENBERG – 63000 CLERMONT-FERRAND

Société anonyme au capital de 515 240,48 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société AFYREN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AFYREN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 24 mars 2022

Le commissaire aux comptes

RSM Rhône-Alpes

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

Gael DHALLUIN

Associé

AFYREN

Actif		Au 31/12/2021			Au 31/12/2020	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement	3 681 511	1 116 557	2 564 954	2 933 105
		Concessions, brevets et droits similaires	685 109	150 420	534 688	532 980
	Immobilisations corporelles	Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours	659 956		659 956	500 337
		Avances et acomptes				
	TOTAL	5 026 577	1 266 977	3 759 600	3 966 424	
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Terrains				
		Constructions				
Inst. techniques, mat. out. industriels		293 576	209 946	83 630	6 355	
Autres immobilisations corporelles		80 750	27 188	53 562	59 360	
Immobilisations en cours		1 957		1 957		
TOTAL	376 284	237 135	139 149	65 715		
Immobilisations financières ⁽³⁾	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations	23 501 150		23 501 150	23 501 150	
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés	71 483		71 483		
	Prêts					
TOTAL	23 830 833		23 830 833	23 528 715		
Total de l'actif immobilisé		29 233 695	1 504 112	27 729 582	27 560 855	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
TOTAL						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances ⁽¹⁾	Clients et comptes rattachés	621 744		621 744	308 082	
	Autres créances	848 947		848 947	460 539	
	Capital souscrit et appelé, non versé					
TOTAL	1 470 691		1 470 691	768 621		
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	(dont actions propres : Instruments de trésorerie Disponibilités	67 128 050		67 128 050	9 508 292	
TOTAL	67 128 050		67 128 050	9 508 292		
Charges constatées d'avance		74 192		74 192	29 209	
Total de l'actif circulant		68 672 934		68 672 934	10 306 122	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		97 906 630	1 504 112	96 402 517	37 866 977	
Renvois :	(1) Dont droit au bail (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont créances à plus d'un an (brut)			230 402		
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	

AFYREN

Passif		Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Capitaux propres	Capital (dont versé : 515 240)	515 240	349 513
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	85 069 142	23 609 491
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	1 150	1 150
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-3 133 197	-2 141 075
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-2 695 004	-992 121	
Situation nette avant répartition	79 757 330	20 826 957	
Subvention d'investissement	852 975	819 412	
Provisions réglementées			
Total	80 610 306	21 646 369	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques	13 900	13 900
	Provisions pour charges	7 615	
	Total	21 515	13 900
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles	3 826 867	3 753 869
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 658 963	2 640 000
	Emprunts et dettes financières divers (3)	2 705 092	3 035 985
	Total	9 190 923	9 429 855
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	510 917	145 880
	Dettes fiscales et sociales	841 165	655 631
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 348	
Autres dettes			
Instrument de trésorerie			
Total	1 354 431	801 511	
Produits constatés d'avance	5 225 342	5 975 342	
Total des dettes et des produits constatés d'avance	15 770 696	16 206 708	
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF	96 402 517	37 866 977	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier	3 727	34 176	
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	12 785 870	13 901 664	
à moins d'un an	2 984 826	2 305 044	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs			

AFYREN

		France	Exportation	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois	
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises					
	Production vendue : - Biens					
	- Services	882 264		882 264	1 870 966	
	Chiffre d'affaires net	882 264		882 264	1 870 966	
	Production stockée			49 262	55 928	
	Production immobilisée					
	Produits nets partiels sur opérations à long terme					
	Subventions d'exploitation			9 657	600	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			27 023	12 058		
Autres produits			1 486 749	1 457 279		
			Total	2 454 957	3 396 833	
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats					
	Variation de stocks					
	Matières premières et autres approvisionnements Achats			88 269	39 340	
	Variation de stocks					
	Autres achats et charges externes (3)			1 598 878	1 126 959	
	Impôts, taxes et versements assimilés			33 213	34 894	
	Salaires et traitements			2 224 746	1 835 997	
	Charges sociales			841 780	731 209	
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations	amortissements	461 783	440 052	
		• sur actif circulant	provisions			
	• pour risques et charges		7 615	13 900		
Autres charges			9 543	11 906		
			Total	5 265 830	4 234 258	
			Résultat d'exploitation	A	-2 810 873	-837 425
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée					
	Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)					
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)					
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			2 668	276	
	Reprises sur provisions, transferts de charges					
	Différences positives de change					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
			Total	2 668	276	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions					
	Intérêts et charges assimilées (5)			301 374	430 311	
	Différences négatives de change			265	297	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
			Total	301 640	430 609	
			Résultat financier	D	-298 972	-430 332
			RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E	-3 109 845	-1 267 757

AFYREN

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	195 882	64 139
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	195 882	64 139
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-2 075	1 500
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	22 153	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	20 078	1 500
	Résultat exceptionnel	F 175 803	62 639
	Participation des salariés aux résultats	G	
	Impôt sur les bénéfices	H -239 037	-212 997
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		-2 695 004	-992 121
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		3 454
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier	19 308	34 637
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

Table des matières

1.	Faits caractéristiques de l'exercice.....	3
1.1.	Evénements principaux.....	3
1.1.1.	Introduction en bourse d'Afyren sur le marché Euronext Growth.....	3
1.1.2.	Information relative à l'impact de l'épidémie de la COVID-19 sur l'activité.....	3
1.1.3.	Evolution de la gouvernance.....	4
1.2.	Principes, règles et méthodes comptables.....	4
2.	Informations relatives au bilan.....	5
2.1.	Actif.....	5
2.1.1.	Immobilisations incorporelles.....	5
2.1.2.	Immobilisations corporelles.....	5
2.1.2.1.	Principaux mouvements de l'exercice.....	6
2.1.3.	Immobilisations financières.....	6
2.1.3.1.	Informations relatives aux filiales et participations.....	7
2.1.3.1.1.	Renseignements détaillés concernant les filiales et participations.....	7
2.1.4.	Produits à recevoir.....	7
2.1.5.	Créances.....	8
2.2.	Passif.....	9
2.2.1.	Capitaux propres.....	9
2.2.1.1.	Tableau de variation des capitaux propres.....	9
2.2.2.	Tableau des provisions.....	10
2.2.3.	Dettes financières et autres dettes.....	11
2.2.4.	Charges à payer.....	12
2.2.5.	Produits constatés d'avance.....	12
3.	Informations relatives au compte de résultat.....	13
3.1.	Chiffre d'affaires.....	13
3.2.	Production immobilisée.....	13
3.3.	Crédit d'impôt recherche.....	13
4.	Autres informations.....	13

4.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi	13
4.2. Engagements pris en matière de crédit-bail.....	14
4.3. Engagements hors bilan.....	14
4.4 Informations relatives à l'effectif	14
4.5 Informations relatives aux bons de souscription et attributions gratuites d'actions.....	15

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux de l'exercice

La société « AFYREN », créée en avril 2012, a pour objet la recherche et le développement dans le domaine des biotechnologies et écotechnologies, environnementales et industrielles.

La filiale AFYREN NEOXY, détenue à 50.62% par AFYREN, s'est vu octroyer une subvention d'un montant de 15 500K€ dans le cadre d'un appel à projet de financement européen géré par le BBI (Biobased Industry). Il a été convenu entre les deux entités d'une redistribution à hauteur de 8% (soit 1 240K€) de la part de la filiale pour le compte de la société mère, échelonné en quatre paiements jusqu'en juin 2023.

1.1.1. Introduction en bourse d'Afyren sur le marché Euronext Growth

Le 1er octobre 2021, Afyren a réalisé avec succès son introduction en bourse sur le marché non réglementé Euronext Growth à Paris.

Le prix de l'offre a été fixé à 8,02 euros par action, valorisant la Société à près de 206,6 millions d'euros. En particulier, cette opération, lui a permis de lever 66,5 millions d'euros grâce à l'émission d'actions ordinaires nouvelles (sur un total de levée de 72,8 millions d'euros, option de surallocation comprise), montant qui sera alloué à la croissance de la Société à travers le financement de deux projets industriels ainsi que le financement des travaux de Recherche & Développement.

Le 1er novembre 2021, AFYREN a confié à NATIXIS et ODDO BHF SCA la mise en œuvre d'un contrat de liquidité. Ce contrat a été établi dans le cadre de la réglementation en vigueur, et en particulier de la Décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 et est conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI).

1.1.2. Information relative à l'impact de l'épidémie de la COVID-19 sur l'activité

En raison de l'épidémie de Covid-19 et des mesures de confinement décidées par le gouvernement à compter du 17 mars 2020, la Société a dû s'organiser pour maintenir ses opérations, durant les différents vagues et périodes de reconfinement.

La majeure partie des équipes ont été mises en télétravail durant ces épisodes, permettant de poursuivre les activités. Pour les équipes de R&D, une organisation a été mise en place afin de permettre un fonctionnement sur site respectant les mesures de prévention jugées nécessaires.

Concernant AFYREN NEOXY et la construction de l'usine, des mesures de prévention ont été mises en place afin de permettre aux équipes de réaliser cette construction, sans pour autant contraindre à l'arrêt de la construction.

Dans ce contexte, la Société met en œuvre les différentes mesures mises à disposition sur le plan réglementaire et financier afin de poursuivre son activité notamment par la souscription de Prêt Garantis par l'Etat. Cette situation n'a pas eu d'incidence significative sur la Société, ce qui peut être notable avec un objectif de construction d'usine durant cette période d'épidémie.

1.1.3. Evolution de la gouvernance

Suite à son introduction en bourse, Afyren est devenue une Société Anonyme à conseil d'administration, en lieu et place de son statut de SAS. Ce changement de statut a par ailleurs modifié le statut de Nicolas Sordet anciennement Président de la SAS et nommé Directeur Général, ainsi que celui de Jérémy Pessiot, à présent Directeur Général délégué

1.2. Evénements postérieurs à la clôture

1.2.1. Conflit en Ukraine

Afyren anticipe deux impacts potentiels du conflit en Ukraine :

— Augmentation du coût de l'énergie :

L'augmentation du coût de l'énergie, en particulier, le prix du baril de pétrole et du gaz, peut avoir un impact sur le coût de l'énergie et sur le coût du transport pour l'usine Afyren Neoxy, mais de manière plus limitée que dans le reste de l'écosystème d'acides pétro-sourcés.

En effet, contrairement aux autres acteurs, la matière première de l'usine Afyren Neoxy n'est pas issue du pétrole, mais de coproduits d'agriculture. De plus, le processus de production d'Afyren étant moins énergivore, l'impact sur le coût de revient de production serait plus limité chez Afyren que dans le reste de l'écosystème d'acides pétro-sourcés.

Il est à noter que de manière générale, un environnement de prix de pétrole élevé est plutôt favorable à Afyren, améliorant un peu plus la compétitivité de nos molécules biosourcées.

— Accroissement des risques de cyber-attaque :

Afyren a toujours eu une démarche pro-active pour anticiper d'éventuels risques de cyber-attaque. Il peut être relevé notamment deux actions récentes : un audit complet de la sécurité informatique du système de Afyren, afin d'identifier les points d'amélioration, ainsi que des campagnes de faux hameçonnage auprès des équipes, afin d'accompagner ensuite par des formations les personnes le nécessitant.

1.3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 mis à jour par le règlement 2018-07 de l'ANC du 10 décembre 2019.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

En dehors des marques qui ne sont pas amorties, les amortissements pour dépréciation des immobilisations incorporelles sont calculés suivant le mode linéaire sur 10 ans.

2.1.1.1 – Frais de R&D

La méthode retenue concernant les frais de recherche et développement est l'inscription à l'actif. Ces dépenses sont ainsi amorties sur une durée de 10 ans.

Les immobilisations incorporelles en cours correspondent aux frais de R&D relatives au projet R&D Booster.

La production immobilisée est constituée des coûts internes de personnel, valorisés pour 49 262 €.

2.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages industriels	3 ans
- Matériels et outillages	1 à 3 ans
- Mobilier	2 à 5 ans

2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Début exercice	Acquisitions	Cession / mise au rebut	Valeur brute fin exercice	Amort début exercice	Amort exercice	Cumul amort fin exercice	VNC fin exercice
Frais de développement	3 681 511	-	-	3 681 511	-748 406	-368 151	-1 116 557	2 555 497
Concessions, brevets	615 774	69 336	-	685 109	-82 792	-67 628	-150 420	532 982
Immobilisations incorporelles en cours	500 338	161 576	-	661 914	-	-	-	659 957
Installations techniques, matériel et outillage industriels	330 729	107 801	-144 954	293 576	-324 374	114 428*	-209 946	83 630
Installations générales, agencements, aménagements divers	53 109	4 250	-	57 359	-3 416	-11 355	-14 771	42 588
Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 166	5 226	-	23 392	-8 499	-3 920	-12 418	10 974
TOTAL	5 199 627	348 189	-144 954	5 402 862	-1 167 487	-336 626	-1 504 113	3 898 749

*Dont sortie d'immobilisation pour - 125 157€.

2.1.3. Immobilisations financières

	Début exercice	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Fin exercice
Participations évaluées par équivalence	23 501 150	-	-	23 501 150
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence ci-dessus)	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Actions propres	-	71 483	-	-
Autres créances immobilisées	-	230 403	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	27 565	232	-	27 797

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Au cours de l'exercice, la société Afyren a souscrit un contrat de liquidité et de surveillance du marché ayant pour objet de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de ses titres. Pour l'exécution de ce contrat, Afyren a mis à disposition au cocontractant une somme de 300 000 € en espèces sur ce compte de liquidité. Au 31 décembre 2021, la valeur de ce compte est répartie entre le poste « Actions propres » pour la partie investie en titres et le poste « Autres créances immobilisées » pour la partie en espèces disponible sur le compte liquidité.

2.1.3.1. Informations relatives aux filiales et participations

2.1.3.1.1. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu)	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus	CA Hors taxes	Prêts/avances remboursés	non
	Rés et report avant affect	Dividendes	Brute Nette	Résultats	Cautions	
SAS AFYREN NEOXY	46 100 999	50,62%	23 501 000	-		
841 603 350	- 4 574 676		23 501 000	- 2 270 198		

2.1.4. Produits à recevoir

Libellés	Montant
Clients – Factures à établir	100 446
Organismes sociaux	1 491
Etat	5 103
Divers	32 500
Intérêts courus	2 438
TOTAL	141 978

2.1.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale, une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L' ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-	-	-	
	Prêt	-	-	-	
	Autres immobilisations financières	27 798	-	27 798	
	Actions propres et compte liquidité rattaché	301 886	301 886	-	
DE L' ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	-	-	-	
	Autres créances clients	621 745	621 745	-	
	Personnel et comptes rattachés	1 291	1 291	-	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 491	1 491	-	
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	227 612	227 612	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	467 081	467 081	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	111 265	111 265	-
	Groupes et associés	5 000	5 000	-	
	Débiteur divers	35 207	35 207	-	
Charges constatées d'avance		74 192	74 192	-	
TOTAL		1 874 568	1 846 770	27 798	

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Le capital est composé de 25 762 024 actions de 0,02 euros de valeur nominale. L'assemblée générale mixte du 11 juin 2021 a décidé la division de la valeur nominale des actions de la Société par cinq ayant pour effet de la porter à 0,02 €.

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	349 513	165 727	-	515 240
Primes, réserves et écarts	23 610 641	66 290 872	-4 831 222	85 070 292
Report à nouveau	- 2 141 076	-992 122	-	-3 133 197
Résultat	-992 122	- 2 695 005	992 122	-2 695 005
Subventions d'investissement	819 412	97 703	-64 139	852 976
Provisions réglementées	-	-	-	-
TOTAL	21 646 370	62 867 175	-3 903 239	80 610 306

Au cours de l'exercice la société Afyren a réalisé son introduction en bourse sur le marché non réglementé Euronext Growth à Paris. Il résulte de cette opération :

- Une émission de 8 286 359 actions de valeur nominale 0,02 €, soit une augmentation de capital de 165 727,18 € ;
- Assortie d'une prime d'émission de 8,00 € par action, soit une prime d'émission globale de 66 290 872 €.

Les subventions d'investissement se décomposent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Subvention Ademe 2016	68 390	68 390
- Dont quote-part reprise au résultat	- 20 745	- 13 906
Subvention BPI – CMI phase 2 (1)	573 000	573 000
- Dont quote-part reprise au résultat	- 173 810	- 116 510
Subvention R&D Booster	406 141 €	308 438 €
Total	852 976	819 412

Ces subventions seront réintégrées au même rythme que les amortissements des immobilisations afférentes.

2.2.2. Tableau des provisions

Libellés	N-1	+	-	N
Provision réglementées	-	-	-	-
Provision pour risques	13 900	-	-	13 900
Provisions pour charges	-	7 615	-	7 615
Provisions pour dépréciations	-	-	-	-
TOTAL	13 900	7 615	-	21 515

	Ventilations des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Dotations de l'exercice	7 615	-	-
Reprise de l'exercice	-	-	-
TOTAL	7 615	-	-

2.2.3. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	3 826 867	134 359	3 692 508	-
Emprunts et dettes établissement de crédit	-	-	-	-
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	2 658 964	332 903	2 324 111	1 950
Emprunts et dettes financières Divers	2 705 092	413 133	1 427 959	864 000
Fournisseur et comptes rattachés	510 917	510 917	-	-
Personnel et comptes rattachés	369 208	369 208	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	338 587	338 587	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	103 624	103 624	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	29 747	29 747	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	2 348	2 348	-	-
Dettes titres empruntés ou rem Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	5 225 342	750 000	3 000 000	1 475 342
TOTAL	15 770 696	2 984 826	10 444 578	2 341 292

2.2.4. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	146 513
Charges sociales provisionnées	93 532
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	238 248
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	337 147
Personnel	222 695
Organismes sociaux	61 775
Autres charges fiscales	3 691
TOTAL	1 103 600

2.2.5. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont constitués de l'étalement sur 10 ans, prorata temporis, du versement d'avance de 10 ans de redevance fixe (7 500 000€ HT) au titre de la concession de licence, soit 5 225 342€.

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1. Chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendues :	-	-	-
- Biens	882 264	-	882 264
- Services			
Chiffre d'affaires net	882 264	-	882 264

3.2. Production immobilisée

La production immobilisée s'élève à 49 262 € et est constituée des frais de personnel liés au projet R&D Booster sur l'exercice.

3.3. Crédit d'impôt recherche

La rubrique crédit d'impôt recherche, soit 239 037 €, est principalement constitué du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) déclaré au titre de 2021.

4. Autres informations

4.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

La société ne provisionne pas le montant des indemnités de départ à la retraite. Le montant de l'engagement est estimé selon la Recommandation ANC 2013-02, en tenant compte des modifications apportées à cette recommandation en 2021. Ces modifications n'ont pas d'impact significatifs sur le montant de l'engagement.

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	-	72 993	72 993

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation utilisé est de : 0,96%
- Le taux de charges sociales utilisé est de : 42%
- Le taux d'évolution des salaires utilisé est de : 1,50%

4.2. Engagements pris en matière de crédit-bail

Le crédit-bail portant sur une machine-outil a pris fin au cours de l'exercice.

4.3. Engagements hors bilan

	N	N-1
Gages données	32 500	32 500
Garantie reçue : Fonds National de garantie – Prêt participatif Amorçage des PME et TPE	171 880	231 880
Garantie reçue : Fonds Auvergne PPA	30 000	42 000
Garantie reçue : Fonds de garantie d'intervention d'AI/SI	2 500	4 500
Garantie reçue : Fonds Européen d'Investissement	131 880	171 880
TOTAL	2 744 760	2 858 760

4.4 Informations relatives à l'effectif

	Personnel salarié
Etam	3
Cadres	20
Technicien	1
Total	25

4.5 Informations relatives aux bons de souscription et attributions gratuites d'actions

Conformément aux termes de l'assemblée générale mixte du 11 juin 2021, le conseil d'administration du 7 décembre 2021 a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 106 544 actions (ci-après les « AGA 2021 ») au profit des salariés et mandataires sociaux des sociétés Afyren et Afyren Neoxy.

Catégorie de titre	Date de création	Date Limite de Validité	A l'ouverture de l'exercice	Attribués durant l'exercice	Annulés ou exercés durant l'exercice	A la clôture de l'exercice	Valeur d'exercice
BSPCE 2	03/06/2015	31/12/2025	182 000			182 000	0,40
BSPCE 3	29/12/2015	31/12/2025	257 000			257 000	0,63
BSPCE 4	14/06/2017	14/06/2022	87 500			87 500	1,12
BSPCE 5	26/06/2019	10 ans à compter de la date d'attribution ⁽¹⁾	487 500	102 500		590 000	2,06
BSA	15/05/2018	31/12/2023	50 000			50 000	1,40
AGA 2021	11/06/2021	Période minimal d'acquisition fixée à 1 an à compter de la date d'attribution ⁽²⁾		106 544		106 544	

⁽¹⁾ les attributions des BSPCE 5 sont intervenues à compter du 01/07/2019

⁽²⁾ les attributions des AGA 2021 sont intervenus à compter du 07/12/2021